



N° 125
22 janvier 2003
Bimensuel

Nouvelle année présidentielle

Dans ce numéro

ACTUEL

La mise en oeuvre de la nouvelle constitution s'organise. Elle entrera en vigueur le 14 avril.

Interview de René Mathey sur l'engagement de la PCi pendant Expo.02.

Le meilleur apprenti cuisinier vaudois 2003 a 19 ans et il s'appelle Cliff Batliner.

FINANCES

Vaud passe à la taxation annuelle (TAP). Simplification pour les uns, surcroît de travail pour les autres.

EMPLOI

22 postes vacants.

UNE JOURNÉE AVEC

Liliane Chevalley, enseignante depuis 25 ans, a toujours le même enthousiasme pour son métier.

CONSEIL D'ÉTAT

Les décisions de la quinzaine

MEMENTO

La vidéaste Emmanuelle Antille est invitée à présenter son travail à la Biennale de Venise cet été.



SEIBER / ARC

2

4

11

6

8

12

14

16

La nouvelle Constitution instaurera le régime de la présidence pour 5 ans au Conseil d'Etat. Mais pour l'instant, la règle du tournus continue à prévaloir. Pour

2003, année du 200e, c'est Jean-Claude Mermoud qui hérite de la charge. Interview après 10 jours.

Interview p. 5

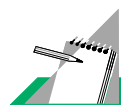
«OUI» à la loi sur le financement équitable des hôpitaux

Le Gouvernement a décidé de soutenir la loi fédérale sur l'adaptation des participations cantonales aux coûts des traitements hospitaliers, selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Suite au référendum de la caisse-maladie Assura, nous voterons le 9 février prochain sur cette loi qui permet aux cantons d'assumer leurs obligations progressivement d'ici à 2004.

En novembre 2001, le Tribunal fédéral des assurances (TFA) a contraint les cantons à participer au financement des traitements hospitaliers dispensés sur leur territoire en division semi-privée ou privée des hôpitaux publics ou subventionnés. Les Chambres Fédérales ont décidé une participation progressive des cantons réglée par une loi fédérale urgente (LFu). Simultanément, la CDS (Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires) et santésuisse

(organisation faîtière des caisses-maladie) ont signé un accord réglant le paiement des cantons pour l'année 2001. Assura SA n'a pas accepté cet accord et a lancé un référendum contre la LFu pour obtenir l'application intégrale et immédiate de la décision du TFA.

La LFu échelonne la participation des cantons comme suit: 300 millions de fr. en 2002, 400 en 2003 et 500 en 2004. La LFu a été adoptée à l'unanimité par le Conseil national et le Conseil des Etats. Elle est soutenue par tous les partis et toutes les caisses-maladie, à l'exception d'Assura SA et de Supra. En cas de rejet, la pleine application de l'arrêt du TFA engendrerait des dépenses supplémentaires pour les cantons à hauteur de 350 millions de fr. Le Canton de Vaud devrait payer une quinzaine de millions en plus pour 2003 et 2004.



PETITES ANNONCES

A vendre: Passat break HL, rouge, mai 2001, 63'000 km, 28000 francs (à discuter). Moto Yamaha, XT 600, 1987, expertisée, 1500 francs (à discuter). Tél. 079/633 05 26

A vendre: beau canapé cuir noir moderne, joli design, 2 places 1/2, excellent état, livraison gratuite, 1200 francs (à discuter). Tél. 021 964 53 03 ou 079 203 04 36.

Vacances: croisières aux Caraïbes sur voilier privé de 15 mètres avec équipage, 2 cabines doubles privées, tout confort, fr. 680.- p/personne et p/semaine + caisse de bord. N'hésitez pas al.com ou fax 00 871 76 18 45 416.

Vacances: Verbier, à louer très beau 2 pces dans petit chalet situé à 50 mètres des bus + télécabine. Prospectus à disposition. Tél. 021.653.13.95.

Calendrier des salaires

Les salaires pour l'année 2003 seront disponibles sur les comptes aux dates suivantes:

Janvier: jeudi 30
 Février: jeudi 27
 Mars: vendredi 28
 Avril: mardi 29
 Mai: mercredi 28
 Juin: vendredi 27
 Juillet: mercredi 30
 Août: jeudi 28
 Septembre: vendredi 26
 Octobre: jeudi 30
 Novembre: jeudi 27
 Décembre: jeudi 18



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Chantal Tauxe, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

ACTUEL

Nouvelle Constitution: la mise en œuvre s'organise

La nouvelle Constitution entrera en vigueur le 14 avril 2003. Sa mise en œuvre s'étendra sur plusieurs années. Pour mener à bien cette réforme, le Conseil d'Etat met en place une organisation dont la cheville ouvrière sera M. J.-F. Bastian, actuel secrétaire général du Département des institutions et des relations extérieures.

Echéance, le 14 avril

La nouvelle Constitution vaudoise entrera en vigueur le 14 avril 2003. Si certaines de ses dispositions seront immédiatement applicables, la plupart des importants



Bernard Voutat a contribué à la mise en œuvre du processus d'élaboration.

changements qu'elle implique tant pour les institutions que pour les citoyens se feront progressivement, sur plusieurs années. Le Conseil d'Etat lance formellement ces travaux en mettant en place une organisation pour leur animation et leur coordination.

Une cellule d'appui

Il a créé à cette fin une cellule d'appui qui, sous la conduite politique d'une délégation du Conseil d'Etat présidée par M. Pierre Chiffelle et comprenant MM. Biéler, Broulis et Mermoud, aura pour mission d'impulser le travail législatif, de le coordonner, d'effectuer le lien entre les services

et les départements.

Cette mise en œuvre se réalisera dans les différents départements et services, avec le concours du SJIC. Les départements seront directement impliqués. La cellule fonctionnera en lien direct avec le chef du DIRE.

La responsabilité de cette cellule d'appui est confiée à M. Jean-François Bastian, qui exercera la charge de délégué à la nouvelle constitution à plein temps, avec la collaboration, à mi-temps, de M. Bernard Voutat.

Importante réforme constitutionnelle

M. Bastian, ancien magistrat judiciaire (il a été juge d'instruction puis président du Tribunal des baux) et secrétaire général depuis 1988 (du Département de l'intérieur et de la santé publique, puis du DIRE), connaît particulièrement bien les institutions cantonales, la matière et ses enjeux juridiques et politiques. Ce choix montre l'importance que le Conseil d'Etat accorde à la réforme constitutionnelle.

M. Bernard Voutat a contribué à la mise en œuvre du processus d'élaboration de la nouvelle Constitution, puis en a suivi les travaux pour le Conseil d'Etat. Il est, pour la moitié de son temps, professeur extraordinaire de sciences politiques enseignant le droit public



Jean-François Bastian, secrétaire général du Département des institutions et des relations extérieures.

à la Faculté des sciences sociales et politiques.

Pour succéder à M. Bastian, le Conseil d'Etat a désigné M. Serge Terribilini, 38 ans, secrétaire aux affaires fédérales (Service des affaires extérieures), comme secrétaire général du DIRE ad intérim. M. Terribilini est titulaire d'une licence en sciences politiques, d'un master of public administration (IDHEAP) et d'un doctorat en admi-



Serge Terribilini devient secrétaire général du DIRE ad intérim.

nistration publique (UNIL). La repourvue définitive du poste fera l'objet d'une procédure de recrutement.

Ces mesures entreront en vigueur le 1er février 2003. — Com

L'accord avec les médecins assistants a été ratifié

Le Conseil d'Etat a ratifié le protocole d'accord entre la délégation gouvernementale et les représentants de l'ASMAV. Ce dernier confirme les améliorations accordées antérieurement, ainsi que l'introduction progressive des nouvelles dispositions relatives à la Loi fédérale sur le travail.

Quatre principes ont été à la base de la position du Conseil d'Etat:

- la mise en œuvre progressive des mesures en faveur des médecins assistants, à l'instar d'autres professions du secteur de la santé, ainsi que pour des raisons organisationnelles et financières,
- respect du budget 2003,
- la prise en compte financière de la part des assureurs,
- la participation des médecins assistants à leurs avantages sociaux représentés par l'introduction du 13ème salaire et des conditions de la Loi sur le personnel.

Ces principes sont repris dans le protocole d'accord accepté par l'ASMAV. Les améliorations principales acceptées s'échelonnent entre 2003 et 2004:

- une application des nouvelles conditions tant au secteur public (Hospices) que parapublic (FHV),
- un horaire maximum hebdomadaire de travail de 55 heures dès 2003. Il sera ramené à 50 heures le 1er janvier 2004, avec le décompte hebdomadaire des heures de travail. Un outil de saisie des heures sera déployé,
- un 13ème salaire à 100% dès le 1er janvier 2003,
- un échelonnement des salaires sur 9 ans au lieu de six ans depuis le 1er avril 2003,
- un contrat de travail de durée indéterminée depuis le 1er avril 2003.

Pour 2003, les incidences financières de ces adaptations totalisent 10,8 millions. Les médecins assistants ont accepté de les co-financer pour un mon-

tant de 4,7 millions, via un fonds des médecins assistants constitué en 1985. Le budget 2003 adopté par le Grand Conseil est ainsi respecté.

Les effets financiers supplémentaires sur le budget 2004 seront de l'ordre de 21 millions à répartir entre l'Etat et les assureurs.

Pour sa part, l'ASMAV a décidé de mettre fin à sa grève avec effet immédiat. Les factures retenues jusqu'ici seront remises aux directions des établissements.

Les efforts consentis par le canton placent aujourd'hui les médecins assistants dans une situation leur permettant de garantir aux hôpitaux vaudois un engagement de qualité. Au-delà des considérations économiques, le Conseil d'Etat confirme la reconnaissance de la fonction des médecins assistants, dans un cadre pluridisciplinaire de prise en charge efficiente des patients.

– Com

Collégialité

La collégialité devrait être abolie au nom de la transparence, dont le principe vient d'être consacré par la loi sur l'information. La collégialité contraindrait chaque membre du gouvernement à faire hypocritement semblant de penser comme ses collègues, alors que tout le monde sait ou croit savoir qu'il n'en est rien. La collégialité serait un concept suranné, incompatible avec les exigences de la communication moderne. La collégialité serait déjà dépassée dans les faits, puisque qu'elle est de plus en plus fréquemment violée. Voilà du moins ce qu'on a pu entendre à propos des ruptures de collégialité auxquelles se sont livrés l'automne dernier quelques membres de notre gouvernement cantonal.

Il est vrai que les médias adorent les ruptures de collégialité, qu'ils peuvent mettre scène, selon leur public, comme des crises de régime ou des scènes de ménage. Il est vrai aussi que les partis politiques apprécient généralement que leurs représentants au gouvernement marquent leur différence d'avec la grisaille ordinaire du collège. Il n'en reste pas moins que toute rupture de collégialité, fût-elle dictée par des motifs de conscience, mine l'autorité du gouvernement. Accessoirement, elle dessert la popularité de son auteur auprès de l'électorat, si l'on en croit le destin réservé par le peuple vaudois, lors des deux dernières élections du Conseil d'Etat, à deux magistrats qui s'étaient illustrés par de fréquentes ruptures de collégialité. A tort ou à raison, dans le champ politique, la rupture de collégialité est perçue comme un geste de perdant. Et le peuple n'aime pas trop être gouverné par des perdants.

Pour la fonction publique aussi, la collégialité est une valeur. On demande aux agents de police, aux instituteurs, aux cadres de l'administration d'accomplir leur devoir de manière impartiale. De faire abstraction jour après jour de leurs sympathies politiques, et, pour nombre d'entre eux, de leur allégeance. Un employé de l'Etat affilié à un parti doit pouvoir exécuter loyalement les ordres d'un conseiller d'Etat membre d'un autre parti, avec l'assurance qu'il n'est pas instrumentalisé au profit du parti de son chef. Cette loyauté exige une auto-discipline assez rude, voire des sacrifices personnels. Elle est plus légère à assumer lorsque l'exemple vient d'en haut.

Laurent Rebeaud



TRAVAILLER

Une retraite anticipée dès 62 ans

Programme d'encouragement à la retraite des collaborateurs

A travers ce programme, l'Etat compense la diminution de la pension de retraite due au départ avancé par le versement d'un complément annuel de 21% du salaire assuré jusqu'à 65 ans révolus. Ce complément s'élève au maximum à 2500 francs par mois pour un taux d'occupation de 100%. Il est versé par mensualités en même temps que la pension de retraite.

Le programme d'encouragement à la retraite est destiné aux collaboratrices et collaborateurs, nés entre le 1er avril 1938 et le 31

mars 1942, qui travaillent à l'Administration cantonale vaudoise depuis cinq ans au moins de manière ininterrompue et sont assurés auprès de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Les personnes qui auraient cotisé pendant 35 ans ou plus auprès de la Caisse avant l'âge de 65 ans, ont droit à un supplément temporaire.

Délai à respecter

Pour bénéficier de ce programme, vous devez adresser votre démission à l'autorité d'engagement

en respectant le délai de résiliation légal de trois mois, mais au plus tard le 31 décembre 2003. Si vous faites partie du corps enseignant universitaire, votre congé doit être donné au moins six mois à l'avance pour la fin de l'année académique 2003/2004. Enfin, si vous travaillez comme enseignant, vous pouvez vous démettre de votre fonction moyennant un avertissement donné au moins sept mois à l'avance pour la fin de l'année scolaire 2003/2004.

– Com

L'engagement de la PCi à Expo.02



Interview de René-Dan Mathey, rédacteur à la revue «Action», sur cette opération.

Vous êtes rédacteur romand de la revue «ACTION» éditée par l'Union suisse pour la protection des civils (USPC). En votre double qualité de journaliste et de spécialiste de la protection civile, que pensez-vous de l'engagement de ces formations au profit d'EXPO.02?

Pour la protection civile vaudoise, l'engagement fut de taille. L'ampleur des missions à gérer, des moyens engagés et de la durée de l'opération furent considérables. Six mois durant lesquels l'attention a dû rester constante et, sans exagération aucune, six mois, croyez-moi, c'est long.

Pour les cadres du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) – en particulier ceux de la Division de protection civile –, les choses ont même commencé bien avant l'événement et, pendant plus d'une année, ils se livrèrent à un intense travail de planification et de coordination pour aboutir, dès l'ouverture d'Expo.02, à la mise en place d'une structure de conduite logée dans les anciennes casernes d'Yverdon-les-Bains. On disposait ainsi d'un lieu de travail dont l'avantage essentiel était sa proximité de l'Arteplage.

Dans le même bâtiment, furent hébergés les hommes - et quelques femmes - issus des 21 régions de la protection civile vaudoise. Pour la première fois, la plupart se confrontaient à une vie communautaire prolongée. Leur capacité d'adaptation fut remarquable, malgré le confort tout relatif de ces locaux et on peut compter sur les doigts de la main ceux qui n'ont pas su s'adapter à la situation.

De ce seul point de vue humain, l'opération fut un succès et je crois que certains auraient même volontiers rempli pour une semaine supplémentaire, même si elle n'était guère comparable à celle passée dans un club de vacances...

Mais pourquoi tant d'hommes furent mis sur pieds?

Les missions de la PCi justifiaient

cette mobilisation d'envergure tout en montrant la polyvalence.

Assurer la gestion et le fonctionnement d'une cellule «Transport», dotée d'un parc de véhicules du SSCM ou mis à disposition par l'armée et pilotés par des chauffeurs chargés, dès cinq heures du matin, de déplacer aussi bien des gendarmes que des militaires. Pas de moins de 150'000 kilomètres ont été ainsi parcourus par ces taxis un peu particuliers.

Il s'agissait également de contrôler l'entrée des parkings officiels d'Expo.02 et de collaborer à leur gestion. Une tâche d'appui à la police tout à fait nouvelle pour les hommes en tenue olive.

Dans un autre registre, ce fut ce service fort apprécié des innombrables visiteurs ayant égaré qui leur portable, qui leur parapluie, un autre encore son portemonnaie et, tout heureux, retrouvait son bien ou ses valeurs au «Bureau des objets trouvés» également desservi par la PCi.

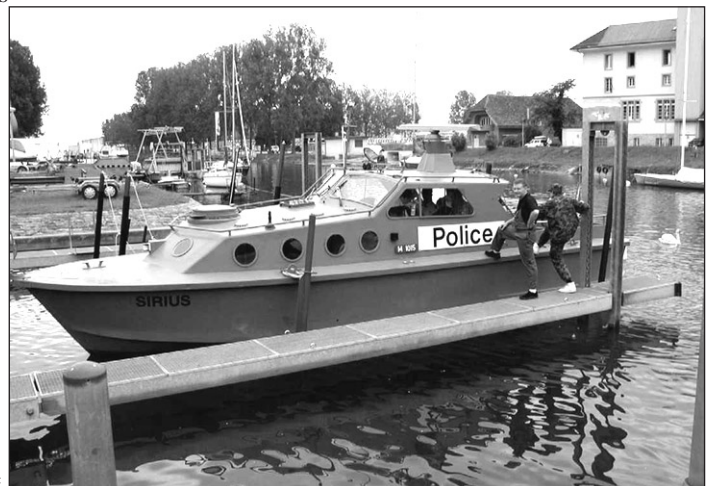
On a parlé de «bobologie». Qu'était-ce au juste?

Tout sauf un gag! A l'évidence, une foule de plusieurs milliers de visiteurs concentrés sur l'Arteplage génère pas mal de petits problèmes de santé tels que petits malaises, entorses, coups de soleil... ou de blanc. Si un contrôle médical à l'Hôpital de zone d'Yverdon-les-Bains s'avérait nécessaire sans pourtant recourir à une ambulance, la PCi assurait ce transfert. La «bobologie», ce n'était rien d'autre que cela!

Vous parliez de polyvalence, mais jusque là, ce sont des missions assez classiques qu'a assumées la PCi.

A moi de poser une question! Où trouverez-vous 120 titulaires

de permis de conduire les bateaux à moteur capables d'appuyer la Brigade du lac de la Gendarmerie dans ses missions de surveillance et de sauvetage? A la PCi, bien sûr! Ne vous méprenez pas. La croisière ne s'est pas toujours amusée. Tant s'en faut! Imaginez-vous toute une journée sur une barge militaire juste équipée d'un



120 titulaires de permis bateaux à moteur ont soutenu la Brigade du lac

le soleil, c'est agréable un moment mais quand vous devez le supporter heure après heure, l'agréable devient vite pénible... Et quand il pleut, Dieu sait d'ailleurs que ce fut fréquent cette saison, il faut quand même y aller! Ou alors, quand la bise «tape», les choses ressemblent de moins en moins à du dolce farniente! J'ai fait quelques sorties avec ces marins et je peux vous affirmer que pas un ne se plaignait. Même heureux, qu'ils étaient de découvrir ce lac de Neuchâtel et ses rives aussi sauvages que peuplées de taons et de moustiques.

René Mathey, quel bilan?

Je ne veux glorifier ni l'institution ni les individus qui la composent. Ce qui m'a pourtant frappé, c'est le sérieux des hommes, cadres ou simples astreints, et leur motivation à accomplir ce service un peu particulier. En plus, des contacts constants ont permis aux autres formations engagées, policiers, ambulanciers, samaritains, sapeurs-pompiers de se connaître et de «s'apprivoiser» les uns les autres. Pour moi, cette Expo 02 fut un véritable banc d'essai à grande échelle pour tester la pertinence du nouveau concept de protection de la population qui entrera en vigueur dès 2004. Certes, il y aura encore de nombreux réglages mais le bateau tient l'eau et, sans en être le capitaine, la PCi a montré qu'elle avait une place indispensable à son bord. J'en suis heureux, elle la mérite. Alors qu'elle était, il y a peu encore, l'objet de toutes les critiques, on ne peut plus désormais la regarder sans constater son efficacité. Même certains de mes confrères, pourtant guère tendres avec elle, ont bien dû se rendre à cette évidence. C'est tout dire!

– J.B.

Jean-Claude Mermoud, président du Conseil d'Etat pour 2003

Président du Conseil d'Etat, comment définissez-vous cette fonction?

Le président joue le rôle d'animateur-organisateur. Il peut imprimer un rythme, donner une ambiance et augmenter la clarté des décisions du Conseil d'Etat. Il le peut grâce à quelques prérogatives telle celle de l'organisation de l'ordre du jour des séances du Gouvernement. Il est par ailleurs le communicateur du Gouvernement et il a une responsabilité dans le domaine de la gestion des conflits notamment.



Jean-Claude Mermoud sera le dernier président nommé pour une année

La nouvelle loi sur le personnel va-t-elle avoir une influence sur l'activité du président?

Certainement, comme sur celle de l'ensemble du collège. La nouvelle loi va instaurer de nouveaux rapports de haut en bas et de bas en haut dans l'administration. C'est une occasion pour chacun de faire le point, avec, à la clé, une plus grande compréhension mutuelle qui peut, pourquoi pas, générer de nouveaux enthousiasmes.

L'année 2002 a été passablement chahutée pour l'Etat et ses autorités. Vous attendez-vous à une année 2003 plus sereine?

Je le souhaite en tout cas! Les événements de 2002 ont pu parfois tendre les débats du Conseil d'Etat, mais c'était aussi la première année de ce Gouvernement, celle où l'on essuie les plâtres. Les problèmes rencontrés ont rythmé l'apprentissage du nouveau Conseil d'Etat et, en tant que président, je vais certainement pouvoir bénéficier de cet apprentissage.

Est-il possible pour un président de faire respecter certaines règles en cas de rupture de collégialité?

Le Gouvernement a déjà pu tirer la leçon du passé. De nouvelles façons de procéder sont envisagées en cas de désaccord. Notamment par l'utilisation de co-rapports et en portant éventuellement à la connaissance du public l'existence de points de vue divergents. Mais cela ne peut avoir lieu qu'à titre exceptionnel.

La collégialité est à vos yeux importante pour les collaborateurs de l'Etat...

Primordiale même, si l'on ne veut pas provoquer des crises de confiance ou des conflits de loyauté! Les chefs de services doivent pouvoir savoir sur quel pied danser

quand ils mettent en œuvre des décisions parfois difficiles à faire passer. Et il en va de même à tous les niveaux: sans la collégialité du Gouvernement, il peut devenir difficile pour un maître d'école ou un policier de justifier son action.

Votre nouvelle fonction modifie-t-elle les rapports que vous entretenez avec vos collaborateurs?

Très clairement! Mais j'avais pris le soin de préparer le terrain en informant de ma disponibilité réduite dans mon département. J'ai maintenu le rythme de mes habituels contacts bilatéraux, mais mes participations à certaines séances se font aujourd'hui très rapides. Cela est possible grâce aux relations de confiance qui se sont tissées. Après cinq ans, on commence à bien se connaître!

Et qu'en est-il avec vos collègues du Conseil d'Etat?

La présidence donne également lieu à des changements. Je suis désormais davantage appelé à proposer ou à trancher. On m'attend aussi pour résoudre les tensions ou les conflits. Ma fonction ne me permet plus de critiquer.

Regrettez-vous de n'avoir qu'une année pour imprimer votre marque à ce poste alors que la nouvelle Constitution prévoit une présidence s'étalant sur 5 ans?

Un peu, d'autant que comme ancien syndic, j'ai pu goûter aux avantages qu'offre la durée dans un rôle comparable. Mais je ferai avec le temps qui m'est donné. Et avec la chance de pouvoir compter sur une bonne collaboration de la Chancellerie et du Bureau de la communication. Une durée plus longue à la présidence serait d'ailleurs d'un profit limité sans une réorganisation importante du travail du Gouvernement.

Le système actuel du tournus a ses avantages: il permet au président d'accéder à ses fonctions avec un certain recul.

Quels sont les dossiers dans lesquels le président aura un rôle important à jouer en 2003?

Ils ne manquent pas! Certains projets sont de très longue portée. Outre la loi sur le personnel et les nouvelles relations à mettre en œuvre entre le Conseil d'Etat et l'ensemble des collaborateurs de l'administration, il y a notamment le programme de législature: un exercice important et difficile. Ce programme génère tellement d'attentes qu'il y aura certainement des frustrations. L'année 2003 est un moment charnière pour le Gouvernement et le 200e anniversaire de l'Acte de médiation qui a fait entrer le Canton dans la Confédération tombe à pic pour mesurer le chemin parcouru comme pour constater certaines répétitions de l'Histoire. Bien des parallèles peuvent être tirés avec le passé. Mais il est aussi frappant de constater combien le développement de la médiatisation a modifié la donne en limitant le recul dans les prises de décision.

Un programme de développement durable pour l'Etat de Vaud doit aussi voir le jour cette année...

Oui, et comme chef du Département de la sécurité et de l'environnement j'y suis particulièrement sensible. Le développement durable n'est pas, comme certains le croient encore, une réflexion estampillée «écologie». Il a une portée économique et sociale. Il vise à ce que nos actes et nos choix se projettent de manière consciente dans l'avenir, en améliorant si possible la qualité de vie.

Le président peut-il se réserver parfois du temps mignon?

Très peu! Mais je me ressource en famille et, si j'en ai l'occasion, je m'évade volontiers en faisant de la randonnée en montagne. Hiver comme été. Nous bénéficions en Suisse d'un environnement exceptionnel. De plus la nature n'a pas son pareil pour se rappeler à nous. Je me souviens d'un changement météorologique qui nous a forcés à renoncer à une ascension au Pigne d'Arolla. La montagne ne fait pas de concession. Chaque acte doit y être pesé et c'est à chaque fois une leçon d'humilité et de sérieux!

Propos recueillis par Joël Christin



La TAP, ça va vous simplifier les impôts!

Le canton de Vaud passe à la taxation annuelle postnumerando (TAP), soit à un système d'imposition calculé sur la base d'un revenu effectivement touché lors d'une année écoulée. Afin que la transition se fasse le plus sereinement possible, la TAP s'offre une campagne de pub.

Le chef du Département des finances a présenté à la presse la campagne de communication qui accompagnera en 2003 et 2004 le passage à la taxation annuelle des personnes physiques. A l'enseigne de «La TAP (Taxation annuelle postnumerando) - Ça va vous simplifier les impôts!», cette action grand public dispensera une information simple et complète, afin que la période de transition provoque le moins de désagréments possibles pour les 385'000 contribuables vaudois.

Des acomptes calculés sur le revenu 1999-2000 majorés de 8%

La déclaration d'impôt 2001-2002 dite «bis», qui tiendra compte des revenus et des charges extraordinaires et déterminera une éventuelle taxation intermédiaire pour cette période; les acomptes 2003, calculés sur les revenus 1999-2000 majorés de 8% ou ajustés sur demande; ou encore la taxation annuelle du revenu effectif 2003 au cours de l'année 2004 constituent quelques phases clé du passage au nouveau système fiscal.

Imposée par la législation fédérale, la taxation annuelle implique des changements importants dans les habitudes du public comme dans le travail de l'Administration cantonale des impôts (ACI). Aussi le succès de l'opération dépendra-t-il d'une bonne information, dont les principaux objectifs sont de sensibiliser le contribuable aux avantages du postnumerando, de l'informer des phases successives de transition, et de le responsabiliser face au nouveau système d'acomptes.

Campagne d'affichage et d'information pour la TAP

Devant l'importance des enjeux, l'Etat investit dans une campagne de communication à grande échelle. Cinq agences spécialisées ont répondu au concours lancé par le Département des finances. Chaque projet a été auditionné par un jury composé de représentants des communes vaudoises, des fiduciaires, de l'administration des impôts et de la communication de l'Etat. L'entreprise montreuusienne B+G & Partners a obtenu le mandat, son projet parfaitement au fait des impératifs publics ayant été jugé particulièrement dynamique et fédérateur.



La campagne qui débute ces jours sera marquée jusqu'en 2004 par des envois successifs de dépliants tous-ménages, ainsi que plusieurs vagues d'affichage et d'annonces presse. L'Administration cantonale des impôts (ACI) prévoit pour sa part différentes séances de formation, d'information et ouvre dès maintenant une «hotline» (021/ 316 00 00). Porté au budget 2003 de l'Etat, le coût de la campagne avoisine 200'000 francs, soit l'équivalent de 52 centimes par contribuable. Plusieurs actions sont organisées en collaboration avec certaines grandes communes, qui participent à raison de 20% au financement de l'opération. (com.)

Tout savoir sur la nouvelle taxation

Outre la Hotline TAP et un prochain dépliant d'informations, l'administration cantonale des impôts propose une foule de renseignements sur son site ainsi qu'un CD-Rom à tout faire.

«Nous n'avons pas voulu introduire trop de bouleversements en même temps», explique Francis Perroset, responsable de l'Etat-Major de direction à l'ACI, «c'est pourquoi le contribuable ne découvrira sa déclaration d'impôts nouvelle version que l'année prochaine». Concrètement, le passage à la TAP se traduira par peu d'effets pour le contribuable: même déclaration à remplir au début de cette année, paiement de l'impôt fédéral direct 2002 fin février et réception en mars des bulletins de versements des acomptes majorés de 8%. Taux qui traduit l'augmentation de revenu des contribuables entre leur dernière taxation de 1999-2000, qui sert de référence à celle de 2003, et aujourd'hui. Par contre, la taxation intermédiaire n'ayant plus de raison d'être avec la TAP, il est impératif

de signaler à son office responsable des personnes physiques tout changement, à la hausse comme à la baisse, de son revenu afin de faire corriger les acomptes.

Afin de simplifier la vie des contribuables, l'ACI proposera sur demande dès 2004 un CD-Rom, inspiré d'un exemple bernois repris par les cantons de Genève et du Jura, qui prend le citoyen par la main et l'aide à remplir sa déclaration sur le mode d'un question-réponse ludique.

Dans l'immédiat, des informations sont proposées sur le site de l'ACI (www.aci.vd.ch) qui, après avoir été rafraîchi, a réouvert ses pages début janvier. Interactif (rubriques *E-mail* et *Vos réactions*), le site évoluera en fonction des besoins des contribuables. Enfin, un spécialiste est à votre écoute sur la **Hotline TAP: 021 316 00 00**. - AG

L'administration cantonale des impôts s'apprête à vivre une année 2003 ardue



ANNIKA GL



Francis Perroset, responsable de l'Etat-Major de direction et Michel Pasche, responsable de la section des personnes physiques

Ils sont plus 640 collaborateurs dont 48 apprentis (la preuve que la profession ne manque pas de vocations) et 15 stagiaires à faire fonctionner cette mal-aimée de l'administration qui via ses 20 offices responsables des personnes physiques fait ressentir ses effets à travers tout le territoire: l'administration cantonale des impôts (ACI). Mais comment diable devient-on taxateur s'inquiète annuellement le contribuable moyen en guerre avec sa feuille d'impôt? «Je suis tombé dans la marmite de la fiscalité quand j'étais petit» avoue en riant Francis Perroset, sous-directeur responsable de l'Etat-Major de direction, «et franchement j'éprouve toujours autant de plaisir à venir travailler.» Le goût des chiffres est une condition incontournable mais aussi l'envie d'apprendre «car la fiscalité est un domaine tellement vaste qu'il constitue une source inépuisable d'expériences, de contacts et de tranches de vie que l'on partage avec nos clients» explique pour sa part Michel Pasche, responsable de la section des personnes physiques à la division de taxation. Et les deux de raconter nombres d'anecdotes, drôles et tendres le plus souvent, à l'instar de ce client qui revient périodiquement donner de ses nouvelles après avoir gagné à la loterie; dramatiques parfois lorsque qu'un autre client excédé menace de revenir avec un fusil pour faire la peau au s..... qui lui a établi sa taxation.

Plus de transparence, moins de conflits

Des hommes et des femmes qui doivent faire preuve de compréhension et de sagesse afin de désamorcer des situations de crise

dont la feuille de taxation constitue parfois «la goutte d'eau qui va faire déborder le vase.» Et Francis Perroset d'espérer que la nouvelle formule d'imposition, de par sa transparence, permettra à l'avenir de diminuer les situations conflictuelles.

4 défis attendent l'ACI en 2003-04

Si la TAP rimera pour le contribuable avec simplification, pour les collaborateurs de l'ACI elle rimera d'abord avec une surcharge de travail. Outre le rattrapage informatique auquel s'est attelé l'ACI et qu'elle devrait conduire à terme cette année encore, il lui faudra absolument finaliser toutes les données des taxations provisoires encore pendantes. Et la situation est très variable selon les offices, ceux de Lausanne étant les plus exposés. «Nous avons demandé du personnel supplémentaire et avons obtenu 13 nouveaux postes et 15 postes temporaires» explique Francis Perroset. Forces de travail bienvenues puisqu'il leur faudra participer à l'établissement des taxations 2001-2002 *bis* (correspondant à la brèche fiscale ou année charnière entre l'ancien système et l'introduction de la taxation annuelle) afin d'y débusquer les revenus et charges extraordinaires (gains de loterie, rachat d'années de cotisations de caisse de pension, ...). Une fois ces trois défis relevés, il restera aux collaborateurs de la direction de l'ACI et du centre de formation à faire leurs cartons puisqu'une centaine d'entre eux déménagera en mars 2004 à la route de Berne 46 (le loyer y est quelque 200'000 francs moins cher par an), tandis qu'une soixantaine prendra ses quartiers à Yverdon.

Annika Gil

La TAP ou comment rire des impôts

De TAP à «se faire taper», il n'y a qu'un pas que chacun s'est empressé d'emboîter. Francis Perroset et Michel Pasche ne s'en offusquent pas, loin de là – ils sont aussi des contribuables –. «Le mot TAP a un effet décrispant garanti» affirme même Francis Perroset. «Je ne connais pas de gens qui paient leurs impôts avec le sourire tout comme la majorité d'entre eux ne se réjouit pas outre mesure lorsqu'elle doit approcher l'autorité fiscale. Mais depuis que le mot TAP a été lancé, les plaisanteries fusent et finalement un échange plutôt sympathique s'instaure». Mission remplie donc puisque tel était le but souhaité par le chef du département des finances (DFIN), Pascal Broulis: remettre les impôts au milieu du village. Avec le sourire d'abord – merci la TAP – et avec des arguments ensuite puisque dès mars la deuxième vague de l'actuelle campagne de communication se chargera de rappeler aux citoyens à quoi cela sert de payer des impôts.

Postnumerando?

TAP comme Taxation Annuelle Postnumerando. Si les deux premiers mots tombent sous le sens, le troisième peine à se frayer un chemin dans le parler vaudois. En gros on pourrait le traduire par «calculé après» puisque les impôts seront dorénavant calculés sur la base de ce que l'on aura effectivement gagné durant l'année écoulée. Manière de faire qui l'oppose à la taxation *praenumerando* qui avait cours dans le canton jusqu'à l'année dernière et qui se basait sur un revenu «calculé avant» puisque le taxateur estimait un revenu futur en prenant pour exemple les gains des deux années écoulées.

En adoptant la TAP, le canton de Vaud, rejoint enfin les autres cantons à qui le Conseil fédéral avait enjoint en 1990 d'harmoniser leurs impôts directs et communaux. La taxation annuelle *postnumerando* adoptée par Bâle-Ville, par ailleurs largement répandue en Europe, leur servit de référence. Exit donc le système *bis-annuel praenumerando* qui aura pourtant connu les faveurs de la majorité des cantons au point de constituer «une véritable spécialité suisse qui laissait nos collègues européens complètement interloqués» se rappelle Francis Perroset.

– AG

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Les personnes intéressées trouveront des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DEC Département de l'économie

Ingénieur-e B ou C pour le Service de l'agriculture 100%

Mission: collaboration à l'examen technique des projets de constructions agricoles hors zones à bâtir (application LATC) et au secteur des prestations à l'agriculture (bétail).

Renseignements: M. Bernard Perret, 021/316.62.04

Adresse: réf. 3941G, Service de l'agriculture, M. Philippe Gauthy, Rue Caroline 11 - 1014 Lausanne
Publié dans la FAO le 21.01.03

Employé-e principal-e d'administration au Service de l'économie et du tourisme 100%

Mission: travail varié, principalement accueil des visiteurs et réception téléphonique du service, ainsi que divers travaux de secrétariat (cl. 14-16).

Renseignements: M. Alain Jeanmonod, 021/316.46.17

Adresse: réf. 3936G, Service de l'économie et du tourisme, Mme Ginette Dumard, Rue Caroline 11 - 1014 Lausanne
Publié dans la FAO le 14.01.03

DFIN Département des finances

Chef-fe d'office (Responsable de l'autorité de surveillance des fondations) pour le Service d'analyse et de gestion financières 100%

Mission: l'Autorité de surveillance des fondations a pour mission la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des institutions de prévoyance professionnelle et des fondations vaudoises. A la suite du rattachement de cet office au Service d'analyse et de gestion financière, nous cherchons son/sa futur-e responsable. Votre mission: vous dirigez l'Autorité de surveillance des fondations, son personnel (5 collaborateurs), et mettez en place l'organisation nécessaire au bon fonctionnement du point de vue comptable et juridique. Vous êtes responsable de la mise en oeuvre des textes normatifs, des actes officiels et des directives. Vous examinez les rapports annuels de gestion des fondations et les audits comptables réalisés afin de les quittancez. Vous traitez directement avec les représentants des conseils de fondations et leurs partenaires (fiduciaires, banques, assurances) (hors-classe 2).

Renseignements: M. Francis Randin, 021/316.25.77

Adresse: réf. 3938G, SG-DFIN, M. Philippe Mathis, Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 21.01.03

Chef-fe de projets de recherche (Statisticien-ne en perspectives démographiques) pour le Service de recherche et d'information statistiques 100%

Mission: statistique- prévisions démographiques: le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) - Statistique Vaud a notamment comme mission de rassembler, produire, analyser et diffuser les informations statistiques concernant le canton de Vaud. Dans le

cadre d'une collaboration intercantonale et de la création de deux nouveaux postes, nous cherchons un-e chef-fe de projet. Votre mission: vous êtes chargé-e de l'analyse démographique et de l'élaboration de perspectives démographiques régionales pour plusieurs cantons (cl. 25-28).

Renseignements: M. Jacques Menthonnex, 021/316.29.99

Adresse: réf. 3944G, SG du DFIN, M. Philippe Mathis, Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 21.01.03

Chef-fe de projets de recherche ou chargé-e de recherche (Statisticien-ne démographe) pour le Service de recherche et d'information statistiques 100%

Mission: le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) - Statistique Vaud a notamment comme mission de rassembler, produire, analyser et diffuser les informations statistiques concernant le canton de Vaud. Dans le cadre d'une collaboration intercantonale et de la création d'un nouveau poste, nous cherchons un chargé de recherche ou chef de projet de recherche. Votre mission: vous conduirez et exécuterez des travaux de production et de recherche quantitative dans le domaine de la population.

Renseignements: M. Jacques Menthonnex, 021/316.29.99

Adresse: réf. 3943G, SG du DFIN, M. Philippe Mathis, Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 21.01.03

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Employé-e d'administration au Service de la santé publique 50%

Mission: courrier, correspondance, notes, rapports, etc. Travail avec dictaphone. Mise en forme de tableaux (Excel). Convocation à des séances, préparation de l'ordre du jour, procès-verbal. Etablissement de pièces comptables. Tenue des agendas des économistes. Classement et archivage des dossiers. Création d'étiquettes de dossiers, photocopies, envoi de documents, travaux de saisie, etc. (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Martine Leballeur, 021/316.42.63

Adresse: réf. 3937G, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Cité-Devant 11 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 14.01.03

Employé-e d'administration pour le Service des assurances sociales et de l'hébergement 100%

Mission: bureautique et informatique: 50%. Correspondant-e bureautique pour l'ensemble du service (28 postes), en collaboration avec l'Unité informatique du département. Tâches de secrétariat. Gestion des commandes et envois de mémentos d'information (cl. 10-12).

Renseignements: M. Luc Chapuis, 021/316.51.60

Adresse: réf. 3940G, Service des assurances sociales et de l'hébergement, Mme Carmen Schwab, BAP - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 21.01.03

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

**Adjoint-e B ou Adjoint-e de faculté
(Administrateur/trice de la future
Faculté de biologie et de médecine),
Université de Lausanne****100%**

Mission: l'administrateur/trice aura pour mission de mettre en place puis de faire fonctionner de manière harmonieuse et efficace les structures administratives d'une Faculté qui regroupera plus de 150 professeurs, actifs aussi bien dans le domaine des sciences fondamentales que dans celui des sciences cliniques. L'administrateur/trice dépendra hiérarchiquement du Doyen de la future Faculté; il/elle collaborera avec une petite équipe administrative assumant des fonctions d'état-major (affaires générales, budget / comptabilité, secrétariat des séances du Décanat et du Conseil de Faculté); il/elle assurera la circulation des informations et des dossiers entre les membres du Décanat.

Renseignements: Mme Véronique Jost Gara, 021/692.50.00

Adresse: réf. 3945G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA - 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 21.01.03

**Maître-esse d'enseignement professionnel
A ou B pour l'Ecole romande d'arts
et communication****100%**

Mission: enseignement de la culture générale (langues et communication, droit et société) aux élèves des classes d'apprenti-es (CFC) et si possible de l'anglais et/ou de l'allemand (base).

Renseignements: M. Michel Stauffer, 021/316.01.00

Adresse: réf. 3942G, Ecole romande d'arts et communication, M. Michel Stauffer, Rue de Genève 55, CP 272 - 1000 Lausanne 9

Publié dans la FAO le 21.01.03

**Assistant-e social-e A ou B au Service
de la protection de la jeunesse****50 à 100%**

Mission: appui social aux familles et enfants en difficulté (mauvais traitements, négligences, difficultés éducatives) ou en situation de crise; entretiens, visites, évaluation sociale; exercice de mandats judiciaires dans la protection des mineurs à la demande des autorités judiciaires, civiles et pénales; mise en oeuvre de placements de mineurs, avec l'accord des parents ou sur mandat des autorités judiciaires; exercice de la fonction au sein d'une équipe de protection de la jeunesse, en collaboration avec le réseau régional agissant dans le domaine de l'enfance.

Renseignements: M. Eric Paulus, 021/316.53.10

Adresse: réf. 3929G, Service de la protection de la jeunesse, Mme Anne Corminboeuf, BAP - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 14.01.03

**Secrétaire ou Employé-e principal-e
d'administration au Décanat de la Faculté
de droit, Université de Lausanne****80%**

Mission: responsable du secrétariat des étudiants (en collaboration avec sa collègue). Information des étudiants. Gestion administrative des dossiers des étudiants, des horaires des cours, organisation des examens, etc.

Renseignements: M. Bruno Dupasquier, 021/692.27.61

Adresse: réf. 3946G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA - 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 21.01.03

**Employé-e principal-e d'administration à la
faculté de droit de l'Université de Lausanne****75%**

Mission: secrétariat et gestion administrative du Centre de droit public. Courrier, correspondance, préparation de documents pour les cours ou les examens, démarches auprès d'autorités suisses et étrangères, de

tribunaux, etc. Gestion des paiements et de l'économat. Information et renseignements aux étudiants. Publication d'informations sur internet. Saisie de manuscrits scientifiques. Organisation de colloques. Gestion d'une petite bibliothèque. Archivage (cl. 14-16).

Renseignements: M. Bruno Dupasquier, 021/692.27.61

Adresse: réf. 3754G, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, Mme Tessa Gozzo, BRA - 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 01.10.02

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

**Chef-fe de projet informatique A
pour la Direction, planification
et stratégie informatique****100%**

Mission: vous collaborez avec les unités informatiques des départements pour l'élaboration de schémas directeurs informatiques et des budgets. Vous intervenez dans le suivi des projets à grands enjeux. Vous vérifiez la conformité de ces projets par rapport aux méthodes, normes et standards en usage. Vous veillez à détecter les synergies possibles entre les différents projets et facilitez les approches transversales. Vous offrez appui et conseil, tout en supervisant le déroulement des projets et activités des départements qui vous sont attribués (suivi des ressources humaines et financières, risques, planification, préavis, participation aux comités informatiques départementaux, élaboration du budget). Outre les projets propres aux départements et services de l'Etat, vous pouvez être amené-e à participer à des projets transversaux (cl. 28-30).

Renseignements: M. Jamal Azzouz, 021/316.25.87

Adresse: réf. 3932G, DPSI, M. Jamal Azzouz, Rue de la Paix 4 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 21.01.03

**Chef-fe de projet informatique A pour la
Direction, planification et stratégie informatique -
durée limitée du 01.03.03 au 31.12.03****100%**

Mission: vous collaborez avec les unités informatiques des départements pour l'élaboration de schémas directeurs informatiques et des budgets. Vous intervenez dans le suivi des projets à grands enjeux. Vous vérifiez la conformité de ces projets par rapport aux méthodes, normes et standards en usage. Vous veillez à détecter les synergies possibles entre les différents projets et facilitez les approches transversales. Vous offrez appui et conseil, tout en supervisant le déroulement des projets et activités des départements qui vous sont attribués (suivi des ressources humaines et financières, risques, planification, préavis, participation aux comités informatiques départementaux, élaboration du budget). Outre les projets propres aux départements et services de l'Etat, vous pouvez être amené-e à participer à des projets transversaux (cl. 28-30).

Renseignements: M. Jamal Azzouz, 021/316.25.87

Adresse: réf. 3933G, DPSI, M. Jamal Azzouz, Rue de la Paix 4 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 21.01.03

DINF

Département des infrastructures

**Architecte B ou Géographe B (Aménagiste H/F)
au Service de l'aménagement du territoire,
pour une durée déterminée au 31.12.05****50%**

Mission: contribuer à la révision du Plan directeur cantonal.

Renseignements: Mme Michèle Tranda-Pittion, 021/316.74.05

Adresse: réf. 3864G, Service de l'aménagement du territoire, M. Jacques-André Conne, Av. de l'Université 3 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 14.01.03



DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Adjoint-e B au chef du Service de l'économie et du tourisme 100%

Mission: appuyer le chef de service dans la réalisation des missions liées au développement régional, au tourisme et aux pôles de développement. Gérer les activités liées aux missions (cl. 27-30).

Renseignements: M. Gérard Moser, 021/316.60.11

Adresse: réf. 3930G, Service de l'économie et du tourisme, Mme Ginette Dumard, Caroline 11 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 14.01.03

Maître-esse de l'enseignement spécialisé (Coordinateur/trice de la formation en milieu de détention) pour la Prison de la Croisée, Orbe 100%

Mission: enseigner et assurer la promotion, la gestion, le suivi et la coordination de la formation et de l'enseignement (cl. 18-22).

Renseignements: M. Joël Gavin, 021/316.17.48

Adresse: réf. 3889G, Prison de la Croisée, M. Sébastien Aeby - 1350 Orbe

Publié dans la FAO le 14.01.03

(2 postes) Educateur/trice A (Intervenant socio-éducatif H/F) pour la Prison de la Croisée, Orbe 100%

Mission: prise en charge de personnes détenues en mettant à leur disposition des moyens de développement personnel et culturel utiles à leur réinsertion (cl. 18-20).

Renseignements: M. Joël Gavin, 021/316.17.48

Adresse: réf. 3883 G et 3888G, Prison de la Croisée, M. Sébastien Aeby - 1350 Orbe

Publiés dans la FAO le 14.01.03

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

Employé-e d'administration pour la Police cantonale 100%

Mission: effectuer, dans le cadre des directives générales, l'ensemble des tâches liées au secrétariat de la brigade renseignements, étrangers et sécurité (BRES) de la police de sûreté (cl. 10-12).

Renseignements: M. Christophe Sellie, 021/644.86.02

Adresse: réf. 3935G, Police cantonale, M. Frédéric Dupuis, Centre de la Blécherette - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 21.01.03

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Assistant-e social-e A ou B à l'Office du tuteur général 80%

Mission: prise en charge individuelle de mandats tutélaires d'adultes. Evaluation de situations sociales, familiales, socio-professionnelles et sanitaires complexes; mise en place de dispositifs d'aide adaptés.

Renseignements: M. Christian Becco, 021/316.66.92

Adresse: réf. 3931G, Office du tuteur général, Mme Marianne Bornicchia, Ch. de Mornex 32 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 14.01.03

Caissier/ère A ou Employé-e d'administration à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges 100%

Mission: encaissements, passation des écritures et tenue de la comptabilité.

Renseignements: M. Raymond Chappuis, 021/803.90.50

Adresse: réf. 3939G, M. Raymond Chappuis, Préposé aux poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges, Place Saint-Louis 4 - 1110 Morges

Publié dans la FAO le 21.01.03

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne - Tél. 021/316 29 20 - Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:
8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)

Entre exil et intégration
Les populations migrantes parmi nous

Mardi 19 janvier, 18h15, 8F301, salle 203
L'hospitalité à la croisée des mythes et des réalités
Claude Raffestin, professeur, Dept. de géographie, UNIGE / Marie Perle, enseignante, Faculté des lettres, UNL

Mardi 22 janvier, 18h15, 8F301, salle 203
Droits civiques, naturalisation et laïcité, clés de l'intégration
Yves Duvion, professeur, Université de Lausanne / Antonio Da Cunha, professeur, Faculté des lettres, UNL

Mardi 29 janvier, 18h15, 8F301, salle 203
Jeux et enjeux d'appartenance
Christian Perregaux, professeur, Section des sciences de l'éducation, UNIL / Anne-Cécile Berthod, enseignante, Faculté des lettres, UNL

Mardi 5 février, 18h15, 8F301, salle 203
Entre deux chaises
Sylviane Roche-Calame, enseignante, Lausanne / Daniele Magretti, immigrante, Faculté des lettres, UNL

Mardi 12 février, 18h15, 8F301, salle 203
La construction d'appartenances plurielles
Jean-Claude Métraux, ancien président de l'Association des immigrés, Université de Lausanne / Patrick Gosselin, professeur, Université de Lausanne

Mardi 19 février, 18h15, 8F301, salle 203
Du droit à l'intégration: quelle Suisse pour demain?
Moderateur: Sabine Monnier, journaliste, 17800 / Participants: Jean-Claude Métraux, Patrick Gosselin, Yves Duvion, Antonio Da Cunha, Marie-Claire Caloz-Tschopp, enseignante, MA Chryseia / Modérateur: Marc Christian, MA Chryseia

Mardi 26 février, 18h15, 8F301, salle 203
Le droit à l'intégration: quelle Suisse pour demain?
Moderateur: Sabine Monnier, journaliste, 17800 / Participants: Jean-Claude Métraux, Patrick Gosselin, Yves Duvion, Antonio Da Cunha, Marie-Claire Caloz-Tschopp, enseignante, MA Chryseia / Modérateur: Marc Christian, MA Chryseia

Une société cosmopolite et unie

Entre exil et intégration, Les populations émigrantes parmi nous, le cours public 2003 de l'Université de Lausanne est coordonné par Jean-Bernard Racine, professeur de géographie humaine à l'UNIL. La situation de la Suisse est à la base du thème retenu. La proportion d'étrangers résidents est très élevée dans notre pays et près du quart de la population active est d'origine étrangère.

Selon le professeur, les clés de l'intégration sont dans la possibilité de vivre et de participer à la société du pays d'accueil sans discrimination économique, sociale ou culturelle. D'autre part Jean-Bernard Racine souligne l'importance de rester

différent, en conservant sa culture dans une même appartenance, sans pour autant être assimilé comme une copie conforme.

Les modalités de l'intégration seront abordées sous divers angles. Par exemple et pour ne citer que ceux-là, l'inconfort du statut d'étranger sera abordé par Sylviane Roche-Calame, écrivaine; Christiane Perregaux se penchera sur le thème des étrangers de deuxième génération. Jean-Claude Métraux s'intéressera à la part intime en prenant en compte la dimension psychologique dans les phénomènes d'intégration.

Dates des cours: 22 et 29 janvier, 5 et 12 février à 18h15. Info: www.unil.ch



L'annuaire téléphonique en décalage horaire

La nouvelle édition était attendue depuis plusieurs mois. La solution sera informatique.

« Il n'est pas mis à jour! Il manque des abréviations des noms des services!... » Il y a peu les critiques, à propos de l'annuaire téléphonique de l'Etat de Vaud, pleuvaient. A tel point que le service chargé de sa vente aux particuliers renvoyait les personnes intéressées à des jours meilleurs.

Aujourd'hui, avec six mois de retard, une version complètement réimprimée est arrivée. André Bourget, chef du Centre Cantonal des Télécommunications (CCT), explique que la périodicité de deux fois l'an n'a pas pu être respectée par manque de ressources en argent et en personnel. Outre un délai de 6 mois supplémentaires sont venus s'ajouter plusieurs semaines pour l'impression et la distribution des 5000 exemplaires.

Les modifications apportées à la nouvelle version touchent 30 à 70% du contenu des pages. Cependant la nouvelle édition reste



Il est parfois difficile de trouver les bonnes informations dans l'annuaire.

imparfaite. Les délais décriés plus haut expliquent en partie les décalages.

Entreprise vivante

A la décharge du CCT, l'Etat est une entreprise vivante qui connaît beaucoup de mouvements. Des services naissent alors que d'autres se fondent dans de nouvelles structures. Un exemple récent, le Service des finances vient d'être rebaptisé Service d'analyse et de gestion financières, SAGEFI (voir Gazette No 124).

Dès lors, il devient impossible d'avoir une liste d'abréviations correctes dans un annuaire papier.

Le fait que les corrections soient reportées régulièrement dans la base de données du CCT ne peut rien y changer.

D'autre part, malgré tous ces efforts, des personnes engagées bien avant les délais d'impression, ne figurent toujours pas dans l'annuaire. Les responsables – ressources humaines, chefs de services, etc. – doivent donc impérativement veiller à annoncer, de façon groupée, tous mouvements de personnels (voir encadré).

Son utilisation est parfois complexe. En effet comment parvenir à joindre, par exemple, le *Groupe Impact* lorsque l'on ignore à quel département il est rattaché (DEC). Et, pour l'anecdote, on s'étonne que le 021 soit resté entre parenthèses.

Dans un avenir, plus ou moins proche, l'annuaire se trouvera en ligne. Ce jour là, si tous les partenaires jouent le jeu, les changements pourront se faire au quotidien. Et, cerise sur le gâteau, l'Etat économisera une partie des quelque 100'000 francs que coûte actuellement la réédition de l'annuaire.

Ludmila Glisovic

Un jeune cuisinier pétri de talent

Le meilleur apprenti cuisinier vaudois 2003 s'appelle Cliff Batliner.



PHILIPPE MADER/24 HEURES

« Il faut que ça bouge. C'est ce que j'aime le plus! » Cliff Batliner, 19 ans, est habitué par la passion du métier de cuisinier. Une passion récompensée, puisqu'il vient de remporter le Concours du meilleur apprenti cuisinier vaudois 2003. A peine, cette épreuve passée avec brio – il a mis 4 heures pour réaliser ses figures culinaires, alors qu'il avait 5 heures à disposition – qu'il remet déjà le couvert.

En effet, le jeune homme défendra les couleurs du canton de Vaud à la finale du Poivrier d'Argent, le 16 mars prochain. A cette occasion, les meilleurs apprentis de Suisse romande s'affronteront. Un moment important puisque tous les grands chefs de la région seront présents. Les plats seront les mêmes, mais il faudra encore affiner les recettes pour qu'elles séduisent les palais les plus prestigieux de la profession.

Travail et vocation

Son maître d'apprentissage, du Centre d'orientation et de formation professionnelle, COFoP, Jérôme Boulès, est impressionné par certaines qualités de son poulain: « Il a la vocation. Il gère bien la pression et reste toujours calme. »

Pour être prêt, Cliff Batliner n'hésite pas à se lever aux petites heures et investit les cuisines où il travaille, bien avant tout le monde. S'il avoue un penchant pour la cuisine asiatique, sa motivation il la trouve dans la satisfaction de réussir tous les plats qu'il réalise. Et, son bonheur est de faire plaisir aux clients.

– LuG

Marche à suivre

Annoncer un changement:

- Les modifications, corrections (ex.: changement d'adresse, de titulaire, de no de téléphone, etc.) doivent être communiquées spontanément par les responsables concernés. Fax: 021.316.2021. E-mail: Internet, telecom@cct.vd.ch; Lotus Notes, telecom/CCT/admin-vaud.

Commander des annuaires:

- Au sein de l'Etat: utiliser le numéro de fax et adresses électroniques indiqués ci-dessus.
- En dehors de l'Etat, les commandes sont à communiquer, par courrier, à la Chancellerie de l'Etat, Vente de lois, (actuellement) César Roux 29, 1014 Lausanne. Fax: 021.316.4190. Prix 25 frs + 5 frs (annuaire + frais de port).



Liliane Chevalley: enseignante et toujours aussi heureuse de l'être

Elle enseigne depuis 25 ans, mais a toujours le même plaisir et le même enthousiasme à apprendre l'art de l'orthographe, de la grammaire ou de l'histoire aux élèves. Enseignante à Montreux, Liliane Chevalley fait partie de cette catégorie de personnes qui arrive à prendre le positif des événements et des individus pour s'en imprégner et transmettre à son tour des valeurs et des notions vraies. Une belle rencontre avec une femme passionnée.



Liliane Chevalley à l'écoute de ses élèves de 6^e lors d'un cours de lecture orale.

«**C**e métier, je l'aime, parce que je l'ai choisi»: apprentie de commerce de formation, puis secrétaire-comptable, Liliane Chevalley a décidé à l'âge de 28 ans de changer de voie et de devenir enseignante. «A l'époque, comme il manquait de maîtres, il existait la possibilité de suivre une formation permettant d'enseigner qui durait 40 mois. J'ai suivi ce cours de 1974 à 1977 et aujourd'hui, cela fait exactement 25 ans que je travaille à Montreux. J'ai d'abord enseigné à des enfants de 3^e et 4^e primaire, puis à des élèves de 5^e et 6^e primaire», ajoute Liliane Chevalley.

Pur bonheur

Le cheveu court, les yeux bleus perçants, la maîtresse montreuusienne jette un regard plein de compréhension sur ce quart de siècle passé dans l'enseignement. Certes, il y a eu l'arrivée d'EVM qui a suscité quelques bouleversements, mais ceci mis à part, elle ne constate guère de changement sur le fond: les branches enseignées sont presque les mêmes (sauf, évidemment, l'arrivée de l'informatique) et les élèves, même s'ils sont plus débrouillards que nous au même âge restent toujours des enfants attentifs et bien élevés. «J'ai de la chance d'avoir des élèves de 5^e et 6^e année (11-12 ans) qui sont formidables. Dans les jour-

naux, on parle toujours des jeunes à problèmes, mais je pense que 90%, voire plus, des jeunes, vont très bien, sont souriants, attentifs, polis. Mais c'est vrai que cet âge-là, c'est super, c'est du bonheur», confie-t-elle.

C'est vrai aussi que Liliane Chevalley, qui enseigne le français, l'histoire et l'allemand, a de la chance de travailler au collège Rambert, un établissement situé en pleine nature, au pied des vignes. Ses collègues, elle les voit à tout moment puisqu'ils travaillent sur le même étage et arrive facilement à résoudre un problème ou convenir d'un rendez-vous.

Elle reste aussi à l'écoute des parents et des enfants et reconnaît qu'elle a de la chance car elle travaille avec 17 élèves, ce qui permet de mieux les connaître et donc de mieux les aider. «Quand je vois qu'un élève est fatigué, je m'assieds à côté de lui ou alors je lance un jeu didactique pour que les élèves soient à nouveau intéressés».

L'étape du choix

Mais enseigner à cette catégorie d'âge c'est aussi, et tous les parents d'élèves de 5^e et 6^e année le savent, se poser la fameuse question de l'orientation: à la fin du cycle, les élèves sauront à quelle sauce ils seront mangés, à savoir quelle classe ils rejoindront en 7^e année (voie à options, voie

secondaire générale ou voie baccalauréat).

Mais rien n'est le fruit du hasard. «Dès la 5^e année, les parents nous confient leurs espoirs et on va voir dans quelle mesure l'élève va arriver ou ne va pas arriver à ce but. Au cours des deux années, nous discutons alors avec tous les parents, ainsi qu'avec les enseignants de chaque élève et voyons ce que nous pouvons proposer. Vous savez, on les connaît nos gamins et on sait comment ils fonctionnent. Si, en revanche, il y a doute, on discute avec les parents et les élèves, mais ceux-ci décident très souvent d'aller dans la section la plus exigeante. Et je suis surprise de constater qu'en général les élèves se débrouillent assez bien», ajoute Liliane Chevalley.

Les changements d'EVM

La mise sur pied du système d'EVM a suscité quelques changements, notamment en ce qui concerne la fameuse évaluation qui remplace les notes. «Il y a des avantages et des inconvénients avec cette méthode, note Liliane Chevalley. Cette évaluation permet un partenariat plus fort entre parents, élèves et enseignants, permet également une meilleure communication entre tous, mais c'est vrai aussi que les parents ont de la peine à se situer avec ce système. C'est normal, car on voit tous nos enfants comme des êtres exceptionnels. «En outre, EVM

Une leçon de lecture sur mesure pour les jeunes

C'est parti pour deux heures de *Niveau Français*, en d'autres termes notre bonne vieille leçon de lecture, avec Liliane Chevalley aux commandes. On se souvient de cours pas franchement folichons, durant lesquels les copains devaient, à tour de rôle, lire un texte si possible à haute et intelligible voix, ce qui n'arrivait, évidemment, pratiquement jamais. Aujourd'hui, et heureusement pour les élèves, cela a changé.

Un livre qui donne envie de filer au dernier chapitre

A peine arrivés dans la classe, les dix-sept élèves de 6e année prennent leur livre sur le bureau de la maîtresse. *Pour venger mon copain*, de Wendy Robertson, c'est l'histoire d'adolescents qui vivent mille et une péripéties et c'est écrit de telle manière que les jeunes lecteurs ont envie de connaître la fin du récit.

Les élèves sont ensuite séparés en deux groupes: dans un premier temps, les plus avancés lisent seuls un chapitre puis tentent de rédiger un résumé, les autres restent avec la maîtresse et lisent à tour de rôle. Mais pas question de déchiffrer un texte sans le comprendre. Liliane Chevalley les interrompt à tout moment pour savoir s'ils ont bien compris, que fait tel ou tel personnage ou demande la signification des mots. «Savez-vous ce qu'est un *lifting*? Et une *cabriole*?»,



interroge la maîtresse.

Mais c'est la sonnerie qui retentit, non pas pour annoncer la récréation, mais pour l'alerte Feu. Aussitôt, les élèves du collège Rambert sortent, disciplinés, tout contents de faire une pause non prévue au programme.

Le don d'ubiquité

Dehors, sous la pluie, Sarah, une jeune élève, se rappelle qu'elle a un portable: «Si cela avait été la vraie alerte, je l'aurais pris avec moi», explique-t-elle. Dix minutes plus tard, retour en classe où chacun

retrouve son livre. Dans le premier groupe, un élève sèche: «Madame, c'est quoi un résumé?»

Parallèlement, chaque enfant se retire, à tour de rôle, dans un coin de la classe pour s'enregistrer. «Madame, le casque ne marche pas!», «Madame, je ne trouve pas ma cassette», «Madame...» Tout en répondant à l'élève qui se bat avec son enregistreur, Liliane Chevalley continue d'écouter les autres écoliers qui lisent. Les enseignants auraient-ils un don d'ubiquité?

AMF

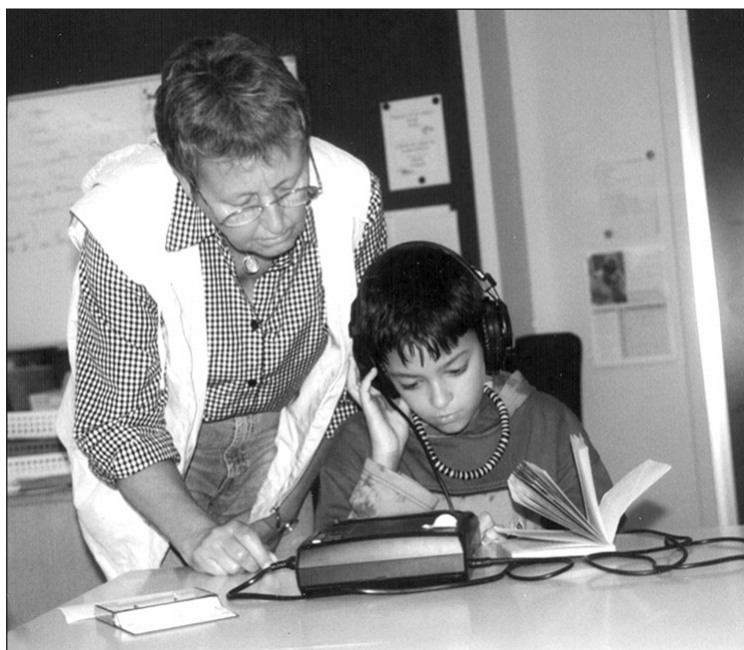
a également apporté d'autres nouveautés, comme les fameux objectifs annoncés aux élèves, l'évaluation formative qui permet à chaque écolier de s'auto-évaluer et d'améliorer sa prestation.»

Dans tous les cas, être élève aujourd'hui signifie qu'il faut savoir se défendre et qu'il ne faut pas baisser les bras quand l'enseignant gronde un peu trop fort ou qu'il donne trop de leçons.

«Mais cela ne date pas d'aujourd'hui. Je me souviens que quand j'étais petite je me faisais taper à l'école et qu'un de mes fils, quand il était collégien, passait tellement de temps sur ses devoirs qu'il n'avait plus le temps de jouer.»

Se pose alors la grande question philosophique: doit-on penser que l'enfance ne dure qu'un tout petit moment et qu'il faut les laisser vivre ou alors se dire que la

société est dure, très dure même, et qu'il faut se battre depuis petit?



Leçon de lecture: au tour de Flamur d'enregistrer une partie de l'histoire.

Chaque parent apportera sa réponse, mais c'est vrai que si le statut de l'élève n'est pas évident, celui d'enseignant n'est pas facile non plus. «C'est un métier passionnant, mais il est vrai que pour le pratiquer, il faut être bien dans sa tête, être enthousiaste et en bonne santé, car on est toujours critiqué. C'est souvent plus facile, pour les parents, de dire que la maîtresse a mal expliqué, plutôt que de dire que l'enfant a mal compris.»

Il est 18h15, ce jeudi à Montreux. Liliane Chevalley a encore une pile de cahiers à corriger devant elle. «Je vous laisse, je n'ai pas encore terminé», conclut-elle en souriant.

Anne-Marie Francelet



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes

Chef du CCF: procédure d'avertissement

Le Conseil d'Etat a examiné les rapports entre les autorités cantonales et le chef du Contrôle cantonal des finances. Il réaffirme l'importance qu'il attache au rôle et à l'autonomie du contrôle cantonal des finances, qui ne doivent pas être mis en cause. Les tensions liées au comportement du chef du CCF, qui sont actuellement au coeur d'une polémique publique, seront analysées à la faveur d'une procédure d'avertissement sur laquelle le Conseil d'Etat statuera, conformément à la loi, dans un délai de trois semaines.

Jean-Claude Mermoud, président du Conseil d'Etat, 021 316 45 00

BCV: Rapport sur l'institution d'une commission d'enquête parlementaire

Se référant à la Loi sur le Grand Conseil - précisant que l'Exécutif a le droit d'être entendu lors d'une demande d'enquête parlementaire - et désireux de donner une information complète aux députés avant qu'ils se prononcent sur cette demande, le Conseil d'Etat a transmis au Bureau du Grand Conseil le rapport relatif à une Commission d'enquête parlementaire (CEP) sur la BCV. Le Conseil d'Etat soutient d'ores et déjà le principe de la création d'une telle commission.

DSE, Jean-Claude Mermoud, président du Conseil d'Etat, 021 316 45 00 - DIRE, Vincent Grandjean, chancelier, 021 316 40 42

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Un nouveau directeur pour le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV):

Afin de succéder à Monsieur Michel Indermühle, le Conseil d'Etat a désigné Monsieur Michel Tatti, en qualité de directeur du Centre d'enseignement professionnel du Nord vaudois à Yverdon-les-Bains. M. Tatti entrera en fonction le 1^{er} août 2003.

SFP, Alain Garnier, directeur de l'enseignement professionnel, 021 316 63 20

Initiative «Des notes pour une école transparente»: prolongation du délai

Le Conseil d'Etat est favorable à une prolongation de 18 mois du délai à l'issue duquel sera soumise au peuple vaudois l'initiative «Des notes pour une école transparente». Cette position est motivée par la nécessité d'achever l'introduction de la réforme EVM afin que puisse en être établi un bilan circonstancié. Aux yeux du Conseil d'Etat, un tel bilan constitue une base indispensable de réflexion avant le vote ou l'élaboration d'un contre-projet. Cette demande de prolongation sera transmise au Grand Conseil pour décision.

Anne-Catherine Lyon, cheffe du département, 021 316 30 01 - DFJ, Daniel Christen, directeur général de l'enseignement obligatoire, 021 316 32 01

Vers une réorganisation de l'école cantonale de laborantines et laborantins

Le Conseil d'Etat a donné son accord à un projet de restructuration de l'Ecole cantonale de laborantines et de laborantins médicaux. Cette réorganisation vise notamment à renforcer la formation des laborantines et laborantins détenteurs d'un CFC en biologie en proposant aux porteurs d'une maturité gymnasiale ou d'un diplôme de culture générale (EDD) une formation professionnelle accélérée en 2 ans (FPA). Cette nouvelle formation répond aux besoins d'un secteur économique en pleine expansion. Parallèlement, la formation de laborantine et laborantin médical s'inscrira dans une logique de post-formation (niveau ESS) faisant suite à l'apprentissage. Ce projet, baptisé « 2 + 2 », devrait être mis en oeuvre pour la rentrée 2004.

Alain Garnier, directeur de l'enseignement professionnel, 021 316 63 20

Changement de procédure en matière de subventions aux constructions scolaires

Sous réserve de l'accord de la Commission des finances du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a décidé de ne plus prendre de nouveaux engagements en matière de subventions aux constructions scolaires dès que le dernier crédit-cadre sera épuisé. Le Conseil d'Etat informera les communes et s'engage à soumettre au Grand Conseil, avant fin juin 2004, un EMPD visant à libérer le crédit définitif nécessaire pour garantir le versement des dernières subventions liées à la période transitoire EtaCom. Seuls les travaux effectués et payés avant la bascule des points d'impôts seront subventionnés et aucun intérêt de retard ne sera versé aux communes.

SG, Jean-Paul Jubin, secrétaire général, 021 316 30 04 - DGEO, Michel Cardinaux, bureau des constructions scolaires, 021 316 30 20

Révision partielle de la loi sur l'Université de Lausanne

L'évolution récente du contexte universitaire et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur le personnel de l'Etat ont amené le Conseil d'Etat à modifier la loi sur l'Université de Lausanne. Cette révision partielle concerne trois domaines: l'adaptation formelle aux dispositions de la loi

sur le personnel, la valorisation de la recherche et la propriété intellectuelle ainsi que la création de deux nouvelles facultés. Cette révision partielle précède une refonte globale à venir en 2004.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021 316 53 00

Subvention en faveur de l'agrandissement de l'Ecole de la construction à Tolochenaz

Le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret accordant une subvention en faveur de l'agrandissement de l'Ecole de la construction à Tolochenaz. Selon la loi cantonale du 19 septembre 1990 sur la formation professionnelle, le canton est appelé à participer pour 1/3 du montant subventionnable, soit fr. 5'311'000.--. Cette extension, qui s'insère dans la planification des établissements cantonaux d'enseignement et de perfectionnement professionnels, a été approuvée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) qui a décidé de l'allocation d'une subvention fédérale.

Eric de Mural, chef du secteur planification-bâtiments, SFP, 021 316 63 26

DEC

Département de l'économie

Procédure vaudoise d'application de la loi fédérale sur le commerce itinérant

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté d'exécution de la loi fédérale sur le commerce itinérant, entrée en vigueur le 1er janvier 2003. Les préfectures ont la compétence d'octroyer et de renouveler l'autorisation fédérale d'exercer le commerce itinérant, l'autorisation fédérale de forains et d'exploitants de cirque, ainsi que l'habilitation fédérale aux entreprises et associations économiques pour délivrer à leurs employés ou membres une autorisation d'exercer le commerce itinérant. Le retrait et le refus des autorisations et de l'habilitation deviennent de la compétence de la Police cantonale du commerce, les communes étant chargées de la surveillance. Les informations et formulaires de demande d'autorisation ou d'habilitation sont disponibles dès janvier 2003 sur le site Internet www.economie.vd.ch

Me Alain Jeanmonod, chef de la Police cantonale du commerce, 021 316 46 00 - DEC, Sandra Bucher, juriste, 021 316 46 13

Nouvelle loi sur la prévention et le règlement des conflits collectifs

Après une large consultation des milieux concernés, le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de loi remplaçant la loi du 15 décembre 1942 sur la prévention et le règlement des conflits collectifs. Ce document adapte un texte vieux de plus d'un demi-siècle aux techniques législatives modernes. Il prévoit notamment un certain nombre de procédures simplifiées et procède à une mise en conformité du chapitre consacré à l'arbitrage avec le Concordat intercantonal en matière d'arbitrage

adopté par le Canton de Vaud en 1970. Rappelons que l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage - qui s'appuie sur la loi précitée pour prévenir et régler les conflits collectifs entre employeurs et employés - remplit une mission d'ordre public en contribuant à prévenir les troubles sociaux.

Christine Mercier, juriste, 021 316 60 08

Règlements d'exécution de la nouvelle loi sur les auberges et débits de boissons

Le Conseil d'Etat a adopté les trois règlements d'exécution relatifs à la nouvelle loi sur les auberges et débits de boissons (LADB), entrée en vigueur le 1er janvier 2003. Le document général d'exécution traite notamment de la question des émoluments, qui remplacent le système des taxes de patentes, règle de manière plus approfondie le problème de la tranquillité publique et précise certaines notions, comme celles d'exploitation agricole ou de kiosque. Le règlement sur les examens professionnels fixe les exigences de la formation professionnelle. Enfin, le règlement sur la délégation de compétences prévoit la possibilité pour les communes d'obtenir une délégation de compétences en matière d'auberges et de débits de boissons.

Me Alain Jeanmonod, chef de la Police cantonale du commerce, 021 316 46 00 - Luc Humbert, juriste, 021 316 46 12

Gruyère AOC : le Conseil d'Etat défendra la position de l'interprofession

En réponse à une interpellation du député Aloïs Gavillet, désireux que le Canton intervienne pour la reconnaissance au-delà de nos frontières de l'appellation d'origine «Gruyère AOC», le Conseil d'Etat part du principe qu'il revient à l'interprofession du Gruyère (IPG) de définir une stratégie avec son homologue français, la dénomination étant partagée avec la France par un traité de 1974. Dans ces conditions, le Conseil d'Etat défendra la position de l'IPG auprès de la Confédération, en collaboration avec les autres cantons concernés, ainsi qu'auprès des institutions internationales dont le Canton est membre, soit le Conseil du Léman et la Conférence Transjurassienne.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021 316 61 98

DFIN

Département des finances

Le plan statistique 2002 améliore la diffusion de l'information

Le Conseil d'Etat a adopté le plan statistique cantonal 2003, qui recense l'ensemble des activités statistiques au sein de l'Administration cantonale vaudoise. Ce plan met l'accent sur cinq axes principaux de travail : développer l'information statistique, améliorer la diffusion de l'information statistique, renforcer le partenariat avec l'extérieur du canton, valoriser les recensements fédéraux et gérer le système d'information statistique cantonal. L'année

2003 sera marquée en outre par le transfert de l'activité statistique de la Ville de Lausanne au Service cantonal, ainsi que par la collaboration initiée entre les statistiques vaudoise et neuchâteloise.

Jean Campiche, chef du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) 021 316 20 40

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Mise en consultation publique du projet de Loi cantonale sur le notariat

L'actuelle Loi sur le notariat datant de 1956, il est apparu nécessaire de l'adapter aux exigences nouvelles et à l'évolution de la fonction de notaire au cours des dernières décennies. Le projet offre notamment le libre choix au citoyen de recourir aux services du notaire qu'il souhaite et non plus uniquement à celui de son district. Au vu de l'importance des innovations proposées, le Conseil d'Etat a décidé de soumettre en consultation publique l'Exposé des motifs et projet de loi cantonale sur le notariat jusqu'au 10 février 2003.

Me Jean-Luc Schwaar, premier conseiller juridique, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Modification de la loi sur les allocations familiales

Lors de la modification de la loi vaudoise sur les allocations familiales visant à l'adapter aux principes d'égalité de traitement découlant de l'accord européen sur la libre circulation des personnes, il a été omis de préciser que l'extension du droit aux allocations professionnelles et pour familles nombreuses aux enfants résidant dans un pays de l'Union européenne n'était accordée qu'à la condition que leurs parents soient des travailleurs ressortissants de l'un de ces pays. Le projet de modification soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil corrige cette erreur, qui doit être mise en vigueur dans le courant de l'année prochaine.

Eric Borel, adjoint au Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 49

Contributions des résidents à la couverture des coûts d'investissement des EMS et hôpitaux d'intérêt public

En application d'une décision du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a fixé en 2001 pour l'année 2002 les contributions journalières à la couverture des coûts d'investissement pour les résidents hébergés dans les EMS d'intérêt public et dans les divisions pour malades chroniques (divisions C) des hôpitaux du canton de Vaud. Ces contributions consistent en six forfaits journaliers allant de fr. 4.- à fr. 29.- Des recours ont été intentés contre la décision du Grand Conseil et contre celle du

Conseil d'Etat. Dans la mesure où ces procédures sont pendantes, et face à la tâche qui lui revient de fixer annuellement le montant des contributions, le gouvernement a décidé de maintenir inchangés les forfaits pour 2003.

Marc Weber, Service de la santé publique, 021 316 42 24

Adoption d'un règlement sur le Fonds de réserve de la dîme de l'alcool

Le Conseil d'Etat a adopté un règlement pour le fonctionnement et la gestion du Fonds de réserve de la dîme de l'alcool. A l'instar du Fonds de prévention et de lutte contre les toxicomanies, ce Fonds a pour but de soutenir des projets et d'attribuer des mandats dont l'objectif est de renforcer ou de compléter le dispositif cantonal dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les dépendances. Le Service de la santé publique a été mandaté par le Conseil d'Etat pour étudier la possibilité de réunir les fonds consacrés à ce but commun (Fonds de prévention et de lutte contre les toxicomanies et Fonds de réserve de la dîme) en un seul fonds, bien que leur alimentation soit différenciée.

Eric Joye, coordinateur dépendances, Service de la santé publique, 021 316 42 99

DINF

Département des infrastructures

Crédit-cadre pour l'entretien des immeubles de l'Etat

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil l'octroi d'un crédit-cadre de 20 millions pour l'entretien de son parc immobilier - hors des domaines hospitaliers et universitaires. Il souhaite mettre en place, par cette mesure, une politique d'entretien à long terme, notamment en matière de sécurité et d'hygiène, et réduire ainsi la dépréciation des immeubles de l'Etat, tout en diminuant leur consommation d'énergie. Les investissements financés par ce crédit s'étendront sur la période 2003-2006.

Eric Perrette, chef du Service des bâtiments, monuments et archéologie, 021 316 73 00 - Yves Golay, chef de la section travaux et énergie, 021 316 73 17

Suppression du passage à niveau du Liaudoz à Pully

Le passage à niveau du chemin du Liaudoz sur les voies CFF a été supprimé récemment à des fins de sécurité. En raison d'un moratoire fédéral, les deux communes territoriales (Pully et Lausanne) n'ont pas pu bénéficier de la subvention de la Confédération pour ce genre de travaux. Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer une subvention de 850'000 francs correspondant à 17% du coût des travaux imputables à la suppression du passage à niveau. Cette décision se justifie notamment par l'engagement pris par les cantons de soutenir financièrement la sécurisation des passages à niveau.

Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, 021 316 73 70



Un «ange» vaudois à Venise

La vidéaste Emmanuelle Antille, dont le talent est reconnu depuis longtemps par nos autorités culturelles, présentera son travail à la Biennale de Venise l'été prochain.

Emotion! Ce mot flotte autour des créations d'Emmanuelle Antille. Cette talentueuse vidéaste lausannoise a été choisie par l'Office Fédéral de la Culture pour représenter notre pays au Pavillon suisse de la 50ème Biennale internationale d'art de Venise, du 14 juin au 2 novembre 2003.

Elle aime introduire une part de rêve, inventer des histoires qui flirtent avec les contes. Mais ses voyages à la fois imaginaires et réels, elle ne les fait pas seule. L'artiste aime partager et pour créer son oeuvre, elle a construit un clan, une famille. C'est ainsi qu'est né le film tourné dans La Broye, *Angels Camp*, qu'elle présentera à Venise. Il s'agira de la projection d'un long métrage, complété par plusieurs installations sonores ou vidéo, des photographies, des objets, des textes et des musiques.

Symphonie des quatre saisons, le récit est monté en quatre épisodes. L'automne plante le décor du premier. Le tournage s'est étalé sur une année et Emmanuelle Antille se réjouit que le pavillon de Venise puisse accueillir ainsi une région qu'elle aime, ses habitants et sa nature.



E. ANTILLE 2003

La créatrice Emmanuelle Antille entourée des musiciens du groupe Honey For Petzi qui ont écrit et interprété la musique de son film et dans lequel ils apparaissent.

Le canton impliqué

Pour contribuer à la mise en place du projet *Angels Camp*, le canton de Vaud a alloué à la vidéaste une subvention d'un montant de 10'000 francs. Comme le souligne Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, notre canton «soutient son travail depuis plusieurs années. Non seulement financièrement mais aussi plus indirectement, plus amicalement».

L'artiste vaudoise représentera la Suisse à la prestigieuse manifestation de Venise en compagnie de deux autres artistes, Gerda Steiner et Jörg Lenzlinger. – LuG

En prélude à Venise *Angels Camp - First Songs* est présenté à l'exposition NB au Kunsthaus Baselland, Muttentz jusqu'au 2 mars.

Accrochage [Vaud 2003]

Le musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne a invité les artistes vaudois ou résidant dans le canton à présenter librement leurs oeuvres récentes.

Accrochage [Vaud 2003] propose une image contrastée de la création contemporaine. Ces oeuvres «d'ici et d'aujourd'hui» couvrent un ensemble important et significatif de travaux variés d'artistes de différentes générations.

Les pièces présentées ont été sélectionnées par un jury composé pour cette première édition de Stephan Kunz, conservateur au Aargauer Kunsthau (Aarau),

Rodolphe Luscher, architecte et représentant de visarte.vaud, Jean-Luc Manz, artiste, et Dominique Radrizzani, directeur-adjoint du Musée Jenisch (Vevey).

Programme dans le cadre de l'exposition:

- 23 janvier, 18h30, table ronde avec les artistes de l'exposition.
- 30 janvier, 18h30, visite guidée avec Caroline Nicod, conservatrice et commissaire de l'exposition.
- 6 février, 18h30, présentation par Françoise Jaunin de son livre *La confiance trouvée. Les arts plastiques à Lausanne*.

Expositions

CHUV, Lausanne. Le jeune créateur, Antoine Delarue expose des hauts-reliefs et des peintures récentes dans le hall principal. A voir jusqu'au 27 février.

Espace Arlaud, Lausanne. *Premiers hommes dans les Alpes, de 50'000 à 5000 avant J.-C* à découvrir jusqu'au 16 mars. me-ve 12h-18h, sa-di 11h-17h.

Cabinet des estampes à Vevey. Première exposition: *Graver la lumière, L'héliogravure d'Alfred Stieglitz à nos jours, ou la reconquête d'un instrument perdu*. Deuxième exposition: *Henry Meyer, Gravure, et plus si entente...* A voir jusqu'au 2 mars, ma-di 11h-17h30

Spectacles

Théâtre de Grand Champ, Gland. *Couple ouvert à deux battants*, de Dario Fo et Franca Rame. Le 24 janvier à 20h30. Tél. 022.364.13.64.

Grange de Dorigny, UNIL Lausanne. *Le premier*, comédie d'Israël Horowitz, par le Théâtre Plume, compagnie Fidanza-Gharbi. Jusqu'au 26 janvier, location: 021.692.21.24, 021.318.71.71.

Théâtre pour enfants de Lausanne/TPEL. *Karabistouille de et par Francine Vidal*. Durée 30minutes, dès deux ans. Le 22 janvier à 14h30. *Coupons-lez-Pont* du théâtre Copeau. Dès 4 ans. 25 janvier à 17h, 26 janvier à 15h à la salle du Cazard. www.regart.ch/tpel

Projections

Aula du Palais de Rumine, Ciné du musée: Un film pour découvrir la nature, *Le monde secret des chauves-souris d'Europe*, le 5 février à 14h30, entrée libre.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *James Nachtwey. War Photographer* de Christian Frei. Projection le 23 janvier à 18h30.

Conférences

Fondation de l'Hermitage, Lausanne. *Les porcelaines de la collection Vergottis. Un moment privilégié dans l'histoire de la céramique chinoise* par Frank Dunand. Le 30 janvier à 20h.

BCU, Lausanne. Découvrez à la Riponne dans le Palais de Rumine *Comment Pinocchio apprit à lire*, par Alberto Manguel. Le 31 janvier à 20h.

La Maison de la femme, Lausanne. Lunch-conférence, sur le thème de *Alimentation et santé*, animé par Bastienne Mercier. le 30 janvier de 12h à 13h45.